CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le mardi, le sept (7) septembre 2021 à 20h00 au Centre Lepageois en présentiel et enregistrement audio.

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Jasmin Couturier

Sylvain Claveau

Madame la conseillère suivante : Josée Martin

Absent : Yann-Érick Pelletier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance au Centre Lepageois : Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. DMA.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Un moment de silence

2. 2021-189 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté.

3. <u>LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 2 & 5 août 2021 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2021-190 Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 2

août 2021 tels que présentés.

2021-191 Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Jasmin

Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2021 tels que présentés.

4. 2021-192 ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES Période 8

9167-6858 QUÉBEC INC.	PIERRE.TRANSPRUEROY.CHLANGLOIS	1011	C2102420	1 786,19
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	CLÉ O-POTABLE-O-USÉE	1629011	C2102421	6,87
ALARME BSL INC.	FRAIS DE CENTRAL UN ANS	7682	C2102422	213,85
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE AOÛT 2021	août 2021	C2102423	457,50
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	POSE RELEVÉ GRATTE DNEIGEUSE	17669	C2102424	713,76
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE AOÛT 2021	194274	C2102425	2 464,47
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	fourniture	461489	C2102426	32,42
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	BOULON PR DOS D'ÂNES	FC10125161	C2102427	12,42
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	TUYAU RUE ROY PONCEAU	FCJ0039385	C2102427	232,23
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	ASPHALTE FROIDE 10X, BACBRUN,L	FCL0039508	C2102427	200,47
DICKNER INC.	BOLARD 50KM,ENFANT EPOXY	31083399	C2102428	1 226,96
ENGLOBE CORP	controle qualité pro9070-20-06	45436	C2102429	2 283,40
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE D'ENCRE	225578	L2100083	141,42
EXCAVATION BONENFANT	FOSSÉ CH.LANGLOIS&RUE ROY	572721	C2102430	2 106,92
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS DE MUTATION	202102330488	C2102431	5,00
FQM assurances inc.	ajout radar	1731	C2102432	43,60
HYDRO-QUÉBEC	2207 ROUTE 132	691902134115	L2100084	40,64
HYDRO-QUÉBEC	ECLAIRAGE PUBLIC	668502583756	L2100085	144,67
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 29 RUE DE LA RIVIÈRE	634302397807	L2100086	62,72
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 70 RUE DE LA RIVIÈRE	625302405225	L2100087	147,53
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2236 RUE PRINCIPALE	655002613686	L2100088	129,03
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE DIEZEL AOÛT 2021	713861	C2102433	877,76
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT DE SERVICE	282326	C2102434	149,76
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	285362	C2102434	247,93
LABORATOIRE BSL	ANALYSE D'EAU	84490	C2102435	143,50
MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-	COLLOQUE DE ZONE	SEPT 2021	M2102418	160,00
SAUMON MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ	RENOUV FQM PRÉVENTION	64101	C2102436	368,17
INC. ORIZON MÉDIA	MISE A JOUR(AUDIOS)	000769	C2102427	174.65
	VERS#7 CRÉDIT-BAIL WESTERNSTAR	AOÛT 2021	C2102437	. ,
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉD AOÛT 2021	AOÛT 2021 AOÛT 2021	L2100089	4 423,91
	REMISE PROV AOÛT 2021	AOÛT 2021 AOÛT 2021	L2100090	1 147,78
REVENU QUÉBEC			L2100091	3 206,42
RESTO HYDRAULIQUE INC.	CROISER, MACHOIRE, MAIN D'OEUVRE	81521	C2102438	129,93
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	papier toilette RREMQ AOÛT 2021	11612 août 2021	C2102439 L2100092	36,22 302,40
RREMQ	_	AOÛT 2021		
SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC TAMMY CARON	remb TAC sortie zoom nature	26 juillet 21	L2100093 M2102419	206,68 78,00
TRANSPORT JOCELYN OUELLET	FAUCHAGE ACCOTEMENT	4218	C2102440	
_				747,34
PIÈCES D'AUTOS DR INC. VILLE DE MONT-JOLI	LUB ANTIFRIC BORNE FONTAINE	702-437194	C2102441	55,94
	LOCATION PISCINE CAMP DE JOUR	20679	C2102442	56,25
VILLE DE MONT-JOLI	PART(8/10) FIMR URBANISATION	20696	C2102442	287,00
VISA AFFAIRES DESIARDINS	boite rangement camp de jour	07/30/21	L2100094	57,38
VISA AFFAIRES DESIARDINS	changement huile f250	br64768	L2100095	101,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GROS BAC RANGEMENT	07/08/21	L2100096	32,17
GROUPE VOYER INC.	REMPL PILE-TEST OTOMATE-OUSÉE	72644	C2102443	322,31

BILAN DU MOIS

Salaires nets: 9 employés	13 109.60\$
Total des factures :	25 764.68\$
Totaux salaires et compte du mois :	38 874.28\$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	10 381.86\$
Salaires payés :	13 109.60\$
Reste à payer :	15 382.82\$

AUTORISATON DE PAIEMENT-LES ENTREPRISES JML RAMONAGE INC. 5. 2021-193

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Josephde-Lepage autorise le paiement de la facture 21165 à Les entreprises JML ramonage inc. pour le ramonage annuel selon la liste fournie, au montant de 4 299.50\$ tx incluses.

AUTORISATION DE PAIEMENT-3E VERSEMENT QUOTE-PART MRC DE LA 6. <u>2021-194</u> **MITIS**

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Josephde-Lepage autorise le paiement de la facture 38139 pour le 3e versement de la quote-part à la MRC de la Mitis au montant de 32 673.83\$.

AUTORISATION DE PAIEMENT-TRANSPORT PAT BEAULIEU ET CIE INC.

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Josephde-Lepage autorise le paiement de la facture #3691 à Transport Pat Beaulieu et Cie inc. pour les travaux effectuer dans le rang 6 au montant de 4 517.96\$.

DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLER #3 ET AVIS 8. <u>2021-196</u> **DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER #3**

Avis est donné, conformément à l'article 316 de la LERM, et dépose la lettre de démission Monsieur Hugo Béland, à titre de conseiller de la ladite municipalité, laquelle est datée du 17 mars 2021, reçu celle-ci signée par courriel le 9 août 2021.

De plus, nous vous informons de la vacance au poste de conseiller # 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 339 de la Loi sur les élections référendums dans les municipalités.

Considérant que l'année 2021 est une année d'élection générale, et qu'il reste moins de 12 mois avant l'élection générale, le conseil ne procèdera à des élections partielles.

ENGAGEMENT OPÉRATEUR DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT POUR 9. 2021-197 L'HIVER 2021-22-JOCELYN FOURNIER

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage engage M. Jocelyn Fournier comme deuxième opérateur de machinerie d'hiver pour la saison hivernale 2021-2022 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de St-Joseph-de-Lepage et M. Fournier. La date de début de travail à ce poste est fixée au 13 décembre 2021 sur appel et à compter du 2 janvier jusqu'au 19 mars 2022 à temps plein.

OCTROI DE CONTRAT POUR LE SCELLEMENT DE FISSURES **10.** <u>2021-198</u>

Considérant que la municipalité a été en appel d'offres regroupé avec Ste-Flavie, Padoue et Ste-Angèle;

Le tableau des soumissionnaires :

		St-Flavie	St-Joseph	Padoue	Ste- Angèle	Prix tx incluses
1	Cimota inc	11238.50\$	5323.50\$	3380.00\$	1000.00\$	24078.06\$
2	Scellement JF	10307.50\$	5040.00\$	3200.00\$	400.00\$	<mark>21784.89\$</mark>
	inc.				· ·	
3	Permaroute	12302.50\$	5827.50\$	3700.00\$	37.00\$	25141.58\$
4	C'Scellé inc.	15893.50\$	7528.50\$	4780.00\$	47.80\$	32480.21\$
5	Environnement routier RNJ	26600.00\$	12600.00\$	8000.00\$	80.00\$	54360.18\$
6	Lebel lignes et fissures	12697.50\$	6142.50\$	3900.00\$	39.00\$	26.500.56\$

7. 2021-195

Suite à l'analyse faite, le plus bas soumissionnaire conforme est Scellement JF inc. au montant de 2 784.89\$ tx incluses pour l'ensemble du projet, pour St-Joseph-de-Lepage, le coût de soumission est de 5040.00\$.

Pour conséquence :

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Jasmin Couturier d'octroyer le contrat à Scellement JF inc.

11. 2021-199 ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX-RIRL-2020-1099-RÉFECTION DU 4^E RANG OUEST

Considérant Que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage a reçu une entente de contribution financière de la part du MTQ pour la réalisation des travaux du projet RIRL-2020-1099 – Réfection du 4e rang Ouest;

Considérant Que les travaux sont terminés;

Considérant Que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence,

Sur une proposition de Madame Josée Martin appuyée par Monsieur Jasmin Couturier, il est résolu :

- 1. Que la municipalité atteste de la fin des travaux du projet RIRL-2020-1099 – Réfection du 4º Rang Ouest;
- 2. Que la municipalité autorise PF Service Conseil inc. à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTQ en lien avec ces travaux.

12. 2021-200 ACHAT LAME-MOBILE

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de lame mobile pour le 45 de la déneigeuse pour le prix de 3880\$ +tx et installation incluse et formation pour l'installation.

13. 2021-201 RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Proposition de Madame Josée Martin Appuyée par Monsieur Sylvain Claveau

Il est par conséquent **RÉSOLU** d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

14. 2021-202 DEMANDE POUR UNE RESSOURCE EN VITALISATION

Attendu que dans le cadre du volet 4, soutien à la vitalisation du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC de La Mitis, la municipalité peut

engager un agent ou agente de vitalisation dont le salaire est subventionné à 90 %, le 10% restant est fourni par la municipalité ;

Attendu que l'embauche de la ressource se fera pour une période de 3 à 5 ans ;

Attendu que l'agent ou l'agent de vitalisation serait engagé pour les deux municipalités, soit Price et Saint-Joseph;

Attendu qu' une entente intermunicipale sera conclue à cet effet.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer notre demande de soutien à la vitalisation du Fonds Régions et ruralité (FRR) à la MRC de La Mitis et d'autoriser Tammy Caron, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

MANDATER LE SERVICE DE GÉNIE POUR PRODUIRE LE BILAN ANNUEL DE **15.** <u>2021-203</u> <u>QUALITÉ DE L'EAU POTABLE</u>

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de mandater le service de génie de la MRC de la Mitis à produire le bilan annuel de la qualité d'eau potable pour les 5 dernières années, soit 2016-2017-2018-2019-2020.

TRAVAUX RANG 6-RÉPARATION DES INSTABILITÉES-PROJET 9070-20-06 16. 2021-204

Suite à des instabilités sortis après les travaux de réfection du rang 6, nous devons procéder à la réparation de celle-ci;

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à la réparation des instabilités dans le rang 6, les travaux seront effectués par le même contracteur Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et le montant estimé est de 48 000\$.

17. 2021-205 TRAVAUX RANG 6-RÉPARATION DES PATCHS À L'ENTRÉE DU RANG

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Josephde-Lepage procèdera la réparation des patchs à l'entrée du rang 6 et les travaux seront exécuter par Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, les coûts sont estimés de 1800\$.

18. <u>2021-206</u> RÉSOLUTION D'INTENTION POUR LE PARTAGE D'UN SERVICE INTERMUNICIPALE POUR LA RESSOURCE EN LOISIR

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Angèle-de-Mérici et La Rédemption ont conclu un protocole d'entente en mars 2019 concernant l'utilisation commune d'une ressource en loisir dans le but d'augmenter l'offre de loisir pour l'ensemble de la population des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici désire se retirer de l'entente à la fin de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage a manifesté son intérêt à se joindre aux municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc et de La Rédemption afin de partager les services de la ressource en loisir ;

CONSIDÉRANT QUE la santé, la qualité de vie et le développement communautaire et territorial sont au cœur des préoccupations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de l'offre en loisir augmente d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se doter de services de qualité à moindres coûts.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage confirme son intention de conclure un nouveau protocole d'entente intermunicipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir avec les municipalités de La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc;

QUE ladite entente devra être complétée afin de prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

19. <u>2021</u> <u>CPTAQ</u>

Point reporter

20. <u>2021-207</u> <u>ACHAT ABRASIF</u>

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de 200 tonnes d'abrasif pour le déneigement et l'achat de sel pour le mélange pour l'abrasif par A & D Landry inc. et de faire livrer le tout par la suite.

21. 2021-208 <u>DEMANDE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION MUNICIPALE POUR SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Programme du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire présenter une demande pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de gestion animalière afin de répondre à l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens dangereux;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé de Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage s'engage à participer à l'étude de faisabilité et fournir l'information nécessaire à sa réalisation ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

22. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

23. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

24. <u>2021-209</u> <u>FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Josée Martin déclare la fermeture de l'assemblée à 20h20.

Magella Roussel, maire	Tammy Caron, directrice-générale
	et sectrés. DMA

ct see. tres. Drift
Approbation des résolutions
Je, <i>Magella Roussel</i> , maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tenue à la salle du conseil du Centre Lepageois, 70, rue de la Rivière, à 20 h00.
En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faîte de la/ou des résolutions suivantes :, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.
Magella Roussel, maire